



**DEMANDE DE SUBVENTION
POUR LE REMPLACEMENT DES LUMINAIRES ENERGIVORES
PAR DES LUMINAIRES DE TECHNOLOGIE LED A SAINT-CLOUD**

Le Maire de la Ville de Saint-Cloud,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles, L. 2122-22, et L. 2122-23,

Vu la délibération n°2021-77 du C.M. du 16 décembre 2021 portant sur la délégation d'attributions au Maire, notamment à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour les projets menés en fonctionnement et en investissement, dans la limite de cinq millions d'euros hors taxe.

CONSIDERANT la volonté de la ville de procéder en 2023 au remplacement des luminaires énergivores par des luminaires de technologie LED à Saint-Cloud

CONSIDERANT que la Préfecture des Hauts-de-Seine apporte un soutien financier au titre de l'appel à projets 2023 relatif à la DSIL et au fonds vert. Au titre de la DSIL, le projet territorial concerné est celui de la transition énergétique et développement des énergies renouvelables.

CONSIDERANT que le montant estimatif du remplacement des luminaires énergivores par des luminaires de technologie LED s'élève à trois cent soixante-trois mille euros HT (363 000 euros HT).

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : **AUTORISE** le Maire ou l'élu délégué à solliciter la subvention auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine,

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Maire ou l'élu délégué à signer tous les documents, actes et pièces afférents,

ARTICLE 3 : Le montant de la subvention accordée sera inscrit au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article. L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le maire rendra compte de ladite décision et ce, en vertu de la délégation reçue du Conseil municipal durant la réunion obligatoire de celui-ci.

Télétransmission de l'acte le : 13 FEV. 2023

Numéro AR. - Préfecture :

23-18007

Publication électronique par Ville de Saint-Cloud le :

13 FEV. 2023

Acte exécutoire en date du : 13 FEV. 2023

Fait à Saint-Cloud, le 7 février 2023

LE MAIRE,


Eric BERDOATI